



Refus d'indemnisation après bris de glace

Par **tagata**, le **17/03/2013 à 18:12**

Bonjour,

Je suis assurée pour bris de glace par mon assurance.

Lors de la fissure de mon pare brise, je me suis rendue chez CARGLASS qui a effectué la réparation (changement total du parebrise, pour un montant total de 697 euros) et m'a informé que mon assureur m'indemniserait dans le mois qui suit.

Or, après appel à mon assureur, j'apprends que celui-ci n'a plus de contrat avec CARGLASS depuis 1 mois et que, n'ayant pas fait de déclaration de sinistre avant la réparation, je ne pouvais prétendre à aucune indemnisation.

J'ai néanmoins envoyé en lettre recommandée avec AR la facture de CARGLASS avec une demande d'indemnisation invoquant leur indulgence compte tenu de leur très récent arrêt de contrat avec CARGLASS. N'ayant pas de réponse, je les ai rappelé. Ils m'opposent une des clauses du contrat disant qu'il faut un accord préalable pour toute indemnisation.

CARGLASS de l'autre côté avec qui je me suis remise en relation me dit qu'ils n'ont pas le droit de refuser une indemnisation au prétexte qu'ils ne sont plus partenaires avec eux.

Qui croire ? Ai je un recours possible ? envers qui ? (Carglass qui ne m'a pas signalé qu'ils ne travaillaient plus avec mon assureur au jour de la réparation ou mon assureur ?)

Merci d'avance pour votre aide.

Par **chaber**, le **17/03/2013 à 18:40**

bonjour,

toute réparation doit avoir l'accord de la Cie d'assurances (revoir les conditions générales de votre contrat), qui, même pour un pare-brise, peut missionner un expert.

Carglass a manqué à son devoir de conseil en ne vous prévenant pas que, désormais, il n'était plus gréé par votre assureur.

vous ne pouvez plus que vous retourne contre cette société. Vérifiez si vous avez une protection juridique pour tenter de la faire intervenir

extrait de leur site:

"Compte tenu de notre collaboration avec de nombreuses compagnies d'assurances, nous pouvons également vous faciliter la gestion de votre déclaration de pare-brise cassé auprès de votre assurance."

<http://www.carglass.fr/Pare-brise-casse.4854.0.html>